

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 4 (1912)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Notes statistiques

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

réglerait sur le montant des cotisations annuelles versées, multiplié par fr. 1.50. Les nouvelles dispositions ont porté ce contingent à fr. 3.33, et, pour les femmes, la naissance d'un enfant est comptée comme une année de cotisations.

Les syndicats se sont déjà prononcés isolément au sujet du nouveau texte de loi; ils ont décidé de mettre fin au boycott contre la loi. Il est vrai que la capitalisation et les cotisations ouvrières, contre lesquelles se dirigeait en première ligne la protestation, n'ont pas été supprimées, mais les camarades qui sont à la tête des organisations sont d'avis que, s'ils persistaient dans l'opposition, après avoir obtenu ces améliorations, les syndicats eux-mêmes pourraient en souffrir à la longue; c'est pourquoi ils laissent les syndiqués libres de donner leur adhésion à la loi des retraites ouvrières.

A l'avenir, il faudra sans doute aller plus loin encore. Différents entrepreneurs de la grosse métallurgie exigent déjà, quand ils embauchent de nouveaux ouvriers, que ceux-ci donnent leur adhésion à une caisse de retraite pour la vieillesse, placée sous le contrôle de l'usine. Il est à craindre que les organisations patronales ne centralisent plus tard ces caisses et ne suppriment ainsi en fait la participation des ouvriers à l'administration des caisses, laquelle est garantie par la loi.

Par une résolution présentée à la C. G. T., la Fédération française des ouvriers des métaux a pris l'initiative de la lutte contre ce danger. Il y a lieu de croire que la C. G. T. reconnaîtra le bien-fondé des motifs invoqués et mettra fin à la lutte contre la loi des retraites ouvrières. La résolution de la Fédération des ouvriers des métaux, après avoir motivé d'une façon approfondie la nouvelle attitude, poursuit en ces termes: « Le conseil fédéral décide de laisser à chaque syndiqué entière liberté de se soumettre à la loi, à condition de s'opposer à toute adhésion à une caisse d'assurance mutuelle ou à une caisse patronale et de continuer l'agitation pour l'amélioration de la loi. »



## Notes statistiques.

### La production de l'industrie horlogère suisse.

Le bureau de statistique communique le tableau des exportations de notre industrie nationale pendant les vingt et une dernières années:

Années	Nombre de montres et de mouvements finis	Montres, mouv. finis et boîtes finies	Total de l'exportation de l'horlogerie Valeur fr.
1891	4,347,316		103,397,053
1892	4,026,714		93,703,150
1893	4,191,002		93,793,721
1894	4,373,075		90,663,795
1895	4,737,087		94,635,392
1896	5,346,345		103,508,301
1897	5,487,298		103,765,315
1898	5,792,169		109,208,381
1899	6,718,428		110,815,733
1900	7,314,270		120,193,049
1901	8,044,361		128,319,902
1902	7,344,862		118,679,002
1903	7,393,385		116,445,373
1904	8,005,203		121,015,798
1905	9,106,704		131,290,418
1906	9,990,272	141,226,897	150,401,527
1907	9,930,963	139,652,125	149,267,698
1908	8,576,161	121,200,046	129,296,578
1909	8,959,110	117,611,800	125,975,155
1910	10,416,885	135,848,930	147,017,366
1911	12,057,929	151,988,152	164,026,760

On comprend dans les 164,026,760 fr. de ce tableau,

la valeur des montres, mouvements de montres, boîtes de montres, parties détachées d'horlogerie, 163,678,472 fr. plus la valeur des horloges et pendules et de leurs parties détachées, 348,288 fr.

L'indication du nombre des montres comprend 11,124,784 montres et 933,145 mouvements finis, dont les boîtes ont été exportées à part. Total: 12,057,929 fr.

Pour pouvoir chiffrer exactement le nombre des montres exportées, il faudrait connaître le nombre de mouvements démontés compris dans les 9,091,931 pièces de montres finies que la statistique fédérale mentionne au poids.

Nos meilleures contrées d'exportation sont:

	Nombre	Valeur	1911
1. L'Allemagne	1,739,803	fr. 31,311,422	
2. La Grande-Bretagne	1,989,978	22,109,751	
3. L'Autriche-Hongrie	1,114,959	17,879,655	
Puis viennent:			
4. La Russie	396,558	13,084,322	
5. L'Italie	479,640	10,645,709	
6. République Argentine	804,071	7,104,863	
7. Les Etats-Unis	400,085	5,757,178	
8. L'Espagne	427,114	4,398,181	
9. La France	206,894	4,392,731	
10. Inde Britannique	764,500	4,215,538	
11. La Belgique	224,482	3,386,016	
12. Le Brésil	127,952	3,012,624	
13. Le Japon	273,933	2,495,758	
14. La Turquie d'Europe	273,165	2,031,581	
15. Le Canada	200,012	1,952,248	
16. Les Pays-Bas	194,605	1,900,712	
17. La Suède	102,106	1,558,114	
18. La Chine	140,455	1,530,639	

### La ligne de pauvreté.

La question de la vie chère n'est pas nationale; on ne peut la résoudre que par une enquête internationale, d'autant plus que, plus heureuse que d'autres questions, elle est posée et elle restera posée dans tout le monde capitaliste, tant que durera le présent état d'anarchie. En Angleterre, on se livre en ce moment à des enquêtes très intéressantes à ce sujet, dans le genre de celle dont nous parlions dans un précédent article. Il s'agissait alors du problème du chômage, il est connexe avec celui de la vie chère dont nous nous occupons aujourd'hui.

Quelle est la « ligne de pauvreté », c'est-à-dire la limite au-dessous de laquelle une famille ne peut plus subvenir à ses besoins? Jadis on parlait de franchir la ligne, et l'on recevait, ce faisant, le baptême, aujourd'hui beaucoup de ménages ouvriers sombrent corps et biens (ou le peu qui leur en reste), à cause de l'insuffisance des salaires. On n'a pas, jusqu'ici, de recensement officiel qui permette de déterminer ce point si important d'un salaire de vie, opposé à celui d'un salaire de famine. Cependant le professeur Bowley, qui est une autorité en ces matières de statistique sociale, établit le tableau suivant, au point de vue du pourcentage d'adultes recevant des salaires réguliers et hebdomadaires:

Salaires	Nombre d'adultes recevant ce salaire	Pourcentage
Au-dessous de 15 shillings	320,000	4
de 15 à 20	640,000	8
de 20 à 25	1,600,000	20
de 25 à 30	1,680,000	21
de 30 à 35	1,680,000	21
de 35 à 40	1,040,000	13
de 40 à 45	560,000	7
au delà de 45	480,000	6
	8,000,000	100

Si l'on se base, en attendant des chiffres plus précis, sur ces chiffres, on s'aperçoit qu'il y a environ quatre millions d'ouvriers adultes qui gagnent moins de trente shillings par semaine. Ce n'est donc qu'une moitié des ouvriers qui dépasse cette limite. La question est de savoir quelle est la ligne de pauvreté, c'est-à-dire celle qui est basée sur les dépenses nécessaires à l'entretien d'une famille ouvrière. Jadis, en 1899, M. Rowntree dans son étude sur York estimait qu'une famille ouvrière, payant seulement 5 shillings de loyer par semaine ne pouvait vivre décemment — ce qui s'appelle vivre — qu'avec un salaire de 21 shillings 8 pence, mettons 26 francs; avec cela, il ne fallait penser ni aux boissons, ni au tabac, journaux, etc. Avec cette somme, une famille comprenant l'homme, la femme et trois enfants devait payer 12 shillings neuf pence pour la nourriture (15 francs environ), 4 shillings (5 francs) pour le loyer et les impôts, 2 shillings (2 fr. 50) pour l'habillement (en comptant la chaussure), un shilling dix pence (2 fr. 25) pour le charbon, dix pence (un franc) pour la lumière, de linge, etc.

On voit donc qu'il s'agissait en 1899 de 26 francs comme minimum; mais depuis les loyers ont augmenté et aussi le prix des denrées; M. Chiozza Money dresse un tableau, où il comprend en plus la souscription pour le syndicat ou la société de secours mutuels, il ajoute même généralement un franc vingt-cinq par semaine pour menus plaisirs de différentes sortes, un franc vingt-cinq pour l'abonnement au chemin de fer, et il arrive à 37 shillings neuf pence, soit quarante-sept francs environ. Mais, comme il le remarque justement, on ne peut considérer qu'un ouvrier a de l'ouvrage régulier toute l'année; le moindre chômage, ne fût-ce que de quelques semaines, réduit aussitôt de beaucoup la proportion; pour être juste au-dessus de la ligne de pauvreté, il lui faut gagner cinquante francs par semaine; or, d'après la liste plus haut citée, il n'y a qu'un million d'ouvriers adultes en Angleterre qui dépassent cette limite.

Il serait intéressant, avant le congrès, de dresser des statistiques semblables pour la France. *Ch. Bonnier.*

### La fortune de la France

Peut-être se souvient-on, qu'à propos d'une étude de M. Neymark, économiste bourgeois très distingué, qui lui permit de dresser le tableau des fortunes privées existant en France, on avait, entre temps, établi que la classe capitaliste, celle dont les fortunes individuelles s'élèvent au-dessus de 100,000 francs, se composait de 257,710 personnes, que la classe moyenne, celle dont les fortunes s'élèvent de 2000 francs à 100,000 francs, se composait de 5,610,000 personnes, que la classe ouvrière ayant moins de 2000 francs se composait de 8,400,000 personnes. Et comme la France se compose de 40 millions d'individus, il y avait 25 millions de personnes ne possédant rien.

En 1907, il est décédé 534 millionnaires, représentant au total 1 milliard 231 millions 608,662 francs.

Or, quels sont les départements où l'on compte le plus de millionnaires? C'est d'abord la Seine, où il a été déclaré 184 successions de 1 à 2 millions, 82 successions de 2 à 5 millions, 22 de 5 à 10 millions, 2 de 10 à 50 millions, soit, au total, 290 millionnaires décédés dans la Seine en 1907.

Vient ensuite le Nord, où il a été déclaré 20 successions de 1 à 2 millions, 6 de 2 à 5 millions, 2 de 5 à 10 millions, soit, au total, 28 millionnaires décédés.

Puis vient le Rhône, avec 21 millionnaires décédés; 19 dans la Seine-Inférieure; 12 en Seine-et-Oise; 10 en Meurthe-et-Moselle, 8 dans la Loire; 7 dans les Bouches-du-Rhône; 6 dans la Marne, dont 3 ont laissé un héritage supérieur à 10 millions.

Mais d'une étude que vient de publier M. Gustave Théry, directeur de l'*Economiste français* et dont la science

économique est universellement appréciée dans le monde bourgeois, et grâce à sa méthode nouvelle d'appréciation et de recherche, nous serions arrivés à mieux connaître, plus exactement, la fortune publique en France.

M. Gustave Théry, à l'aide de ses nouveaux travaux, estime que la fortune totale de la France, qui était, en 1892, de 242 milliards 949 millions, est, en 1908, de 287 milliards 232 millions. Elle s'est donc, en seize ans, accrue de 44 milliards, soit de 18,3%.

Théoriquement, si on divise cette fortune sur les têtes de tous les Français habitant la France, on trouve que la part de chacun d'eux s'élève à 7314 francs, soit une augmentation moyenne, en seize ans, de 981 francs.

Il est bien entendu que les vingt à vingt-cinq millions de Français qui ne possédaient rien d'après les statistiques mêmes de M. Neymark, ne possèdent pas davantage à présent que nous savons que la classe capitaliste s'est enrichie, depuis seize ans, de 44 milliards de plus.

Certes, pour nous qui sommes les partisans de l'expropriation capitaliste et de la socialisation des moyens de production, il ne peut être question de partager cette fortune immense; nous estimons, aujourd'hui plus que jamais, puisque les faits nous montrent les progrès considérables qui s'opèrent dans la concentration des capitaux, que la fortune, qui est sociale dans sa source, le travail, doit devenir sociale dans sa destination. Et, en passant, que l'on nous permette de faire remarquer que cet accroissement prodigieux de la fortune en France s'est réalisé malgré les grèves, les émeutes sanglantes, les menaces de guerre, les révoltes viticoles, les violences vaines des anarchistes, les progrès du Socialisme.

Par conséquent, il n'est pas vrai que les capitaux s'affraient et se cachent dans les caves: les banques n'ont, d'ailleurs, jamais fait tant et de si bonnes affaires. La loi d'évolution capitaliste est fatale: elle crée, sur les ruines du vieux monde, les éléments qui serviront de base à l'ordre socialiste.

H. Ghesquière.

### Faits divers.

#### Les Syndicats turcs

Dans l'empire ottoman, le nombre des ouvriers syndiqués s'élève à 180,000. Il s'est fondé, à Constantinople, un Syndicat de menuisiers, une Union de tailleur et une Société des ouvriers et employés du chemin de fer d'Anatolie; à Brousse, un Syndicat des tisserands en soie; à Smyrne, un Syndicat des employés de commerce et une Société de secours mutuels pour les ouvriers et employés des chemins de fer.

Le siège principal du nouveau mouvement est Salónica, la ville la plus moderne de la Turquie, celle qui marche aussi à la tête du mouvement d'indépendance politique. Ici se sont constitués le Syndicat des ouvriers des tabacs et la Société de secours mutuels des ouvriers de la régie ottomane des tabacs, le Syndicat des fileurs et fileuses de coton (lequel — fait particulièrement important en Turquie — groupe pour un même but hommes et femmes), l'Union des portefaix, le Syndicat des employés de commerce et la Société de secours mutuels des ouvriers et employés de la ligne de Salónica à Monastir.

Récemment, un certain nombre d'autres catégories d'ouvriers ont commencé aussi à se syndiquer. Ce sont, à Constantinople, les boulanger, les employés des tramways, les fileurs de coton, les ouvriers de l'arsenal, ceux de la régie des tabacs, les imprimeurs, et, à Salónica, les menuisiers, les fileurs de jute, les employés et ouvriers des chemins de fer.